

Former les membres des équipes pluridisciplinaires des services de santé au travail à la prévention du risque amiante pour agir sur les conditions de travail et salariés des entreprises lors d'opération amiante et émettre les avis demandés par la réglementation.

Public

Equipes pluridisciplinaire des Services de Santé au Travail (Médecins du travail, et Intervenants en Préventions des Risques Professionnels ...)

Pré-requis/Modalités d'accès

Le stagiaire doit :

- Maîtrise de la langue Française (sinon contacter BATI Conseil & Formation)
- Aptitude médicale au poste de travail (*prise en compte de la notion de port des EPI*)



En cas de situation d'handicap du stagiaire, contacter BATI Conseil & Formation afin de définir la faisabilité du projet et de trouver la solution adaptée.

Moyens pédagogiques

- Groupe de 8 stagiaires maximum
- Formation dispensée par un formateur possédant une attestation de compétence délivrée par l'INRS et l'OPPBT
- Alternance de parties **théoriques** (diaporama, vidéos, échanges) et de parties **pratiques** (exercices d'application, mise en situation sur plateforme pédagogique intérieure et/ou extérieure, études de chantier à partir de cas réels)
- Remise de supports de formations à chaque stagiaire.

Déroulé de formation

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Matin	<p>Accueil Présentation</p> <p>KAHOOT de positionnement/rappel sur les généralités liés à l'amiante</p> <p>Code de la Santé Publique - Le repérage des MPCA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exigences liées à l'exposition à l'amiante de la population (obligations des propriétaires, repérages, limites des repérages) - Obligations du DO (identification et repérage amiante, communication des résultats aux entreprises, organisation de la prévention ...) 	<p>Rappels de la veille</p> <p>Points de vigilance liés aux missions des Services de Santé au Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification du risque via la fiche d'entreprise - Aptitude médicale au poste de travail et SIR - Les Notices de Poste - Consultation dans le cadre de l'organisation du travail - Consultation et avis dans le cadre de la stratégie d'échantillonnage - Consultation et/ou avis des PRDE et des modes opératoires - Visites lors des opérations (registre de sécurité, conditions de travail, organisation des situations d'urgence) - Résultats des conditions de contrôle de la VLEP - Fiches exposition - Le document unique d'évaluations des risques en lien avec l'amiante 	<p>Rappels de la veille</p> <p>Installation de chantier et Équipements de Protection Collective</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation d'une installation de chantier - Présentation des EPC définis en fonction du niveau d'empoussièrément - Procédure entrée/sortie de zone du personnel - Procédure décontamination du matériel/déchets - Présentation des MPC permettant de limiter l'empoussièrément <p>Équipements de Protection Individuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des EPI corporels - Présentation des Appareils de Protection Respiratoire définis en fonction de l'empoussièrément - Entretien et vérifications des EPI
Après midi	<p>Les exigences de la réglementation travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principe de l'interdiction de l'amiante - L'obligation des donneurs d'ordre - L'obligation de l'employeur réalisant les opérations amiante - L'organisation du travail (dispositions communes, dispositions spécifiques SS3 et SS4 ...) <p>Les modalités d'évaluation de l'empoussièrément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bases de données - Stratégie d'échantillonnage - Programme de validation <p>Code de l'Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conditionnement - Stockage - Transport des déchets 	<p>Atelier de mises en pratique à partir de retours d'expériences des Services de Santé au Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mode Opérateur → Analyse critique d'un MO* - Notice de Poste → Analyse critique d'une Notice de Poste* - Stratégie d'échantillonnage → Analyse critique d'une stratégie d'échantillonnage* - Rapport de mesure sur opérateur → Analyse critique d'une mesure sur opérateur* - Calcul de la VLEP 	<p>Mise en situation pratique sur un chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation du chantier (balisage, mise en fonctionnement du matériel ...) - Vérifications avant démarrage du chantier - Habillage → Remplissage de la fiche E/S de zone* - Intervention (conditionnement des déchets, sortie de zone des déchets, repli de la zone...) - Procédure de décontamination du personnel par le SAS → Remplissage de la fiche E/S de zone* <p>QCM de validation des acquis Clôture de la formation</p>

* Mise à disposition des documents BATI Conseil & Formation ou des stagiaires s'ils ont des modèles.

Validation des acquis

Une attestation de présence garantissant le suivi par le stagiaire de l'intégralité des enseignements est délivrée à l'issue de la formation.
Une attestation de formation garantissant la validation des acquis (par un QCM réalisé en fin de session) est délivrée à l'issue de la formation.

Financement

Les frais pédagogiques peuvent faire l'objet de financement privé (entreprise, particulier) ou public (pôle emploi, OPCA)
Cette formation peut faire l'objet de convention AIF, POEI - Attention elle est non éligible au CPF car non-inscrite au RNCP
Tarifs sur la fiche de la formation

Durée et horaires

La durée de formation est fixée à 3 jours (21 heures).
Les formations se déroulent le matin (8h30 – 12h00) et l'après-midi (13h00 – 16h30) (sauf cas particuliers)

Modalités pratiques

La formation se déroule dans les locaux de **BATI Conseil & Formation** à Beaucozuté (49) ou à Couëron (44).
Le repas n'est pas inclus dans le prix de la formation.
Des hôtels et restaurants sont à proximité du centre.
Se présenter avec ses chaussures de sécurité, peignoirs, claquettes (jamais mis en contact avec de l'amiante)



Former les membres des équipes pluridisciplinaires des services de santé au travail à la prévention du risque amiante pour agir sur les conditions de travail et salariés des entreprises lors d'opération amiante et émettre les avis demandés par la réglementation.

Objectifs pédagogiques

À la fin de la session, les stagiaires sont en capacité de connaître les prescriptions minimales en matière de prévention du risque amiante, notamment :

- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante : notamment protection des travailleurs, rôles et consultation des institutions représentatives du personnel et du médecin du travail, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la traçabilité des expositions (fiche d'exposition et attestation d'exposition remise au départ de l'entreprise) et à l'information personnelle des travailleurs, formation à la sécurité du personnel au poste de travail
- Connaître les exigences du Code de la Santé Publique et du Code du travail lié au repérage des MPCA
- Connaître les exigences réglementaires relatives à l'élimination et au transport des déchets amiantés ;
- Connaître les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes ;
- Connaître les Equipements de Protection Collective applicable en fonction des opérations et de leurs niveaux d'empoussièrement
- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés et les durées de port en continu recommandées.

À la fin de la session, les stagiaires devront être en mesure d'identifier les fondamentaux du fonctionnement des installations d'un chantier amiante et connaître les procédures d'entrée et sortie de zone afin d'exercer une action efficace de prévention du risque amiante.

Les stagiaires à l'issue de mises en situations pratiques sur plateforme pédagogique seront capables :

- De porter les équipements de protection individuelle ;
- D'appliquer la procédure d'habillage ;
- D'appliquer les procédures d'entrée et de sortie de zone d'un chantier amiante ;
- D'évoluer dans l'environnement des opérations amiante et en comprendre les contraintes.

A la suite des exercices pratiques les stagiaires seront capables d'apporter un regard critique sur :

- Les Modes Opératoires
- Les Notices de Postes
- La stratégie d'échantillonnage

